



Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

Pôle Transition Energétique et Prévention des Risques

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du lundi 16 janvier 2017

Petit Salon de l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR

Pôle Transition Energétique et Prévention des Risques

Service énergie et fluides

1. Avenant n°1 à la convention portant sur l'utilisation des digues du lac de Madine

Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

Mission Animation, Jardins et Agriculture Urbaine

2. Nouvelles demandes d'abattage d'arbres
3. Points divers.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Monsieur Jean-Louis LECOCQ, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Monsieur Guy CAMBIANICA, Conseiller Délégué, Membre titulaire
- Madame Béragère THOMAS, Conseillère Municipale Membre titulaire
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale, Membre suppléant

- Monsieur Didier DUC, Directeur du Pôle Transition Energétique et Prévention des Risques
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Sébastien MARQUETON : Adjoint au Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Frédéric MASSING, Directeur adjoint du Pôle Mobilité espaces publics
- Monsieur Jean-Pascal DIER, Chef du Service Travaux et Coordination des Espaces Publics, Pôle Mobilité et espaces publics
- Madame Anne PERONNET, Chef de service Maîtrise d'ouvrage et architecture
- Madame Frédérique BAUSSAN : Service Protection Civile et Prévention des Risques
- Monsieur Pascal MALLAVERGNE, Technicien au Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Thierry JODOCY, Technicien au Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur José WAGNER, Responsable du Pôle Mobilité et Déplacements, Metz-Métropole
- Monsieur Jean-Claude GANTNER, Chargé de suivi et d'opérations, Pôle Mobilité et Déplacements, Metz-Métropole

Etaient excusés :

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire

Monsieur DARBOIS ouvre la séance à 14 h 00 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

1^{er} Point : Avenant n°1 à la convention portant sur l'utilisation des digues du lac de Madine

Dans le cadre de la convention d'usage entre le Syndicat Mixte d'Aménagement du lac de Madine et la Ville de Metz du 29 décembre 2006, la Ville de Metz s'était engagée à prendre en charge financièrement une année sur deux le faucardage du lac de Madine.

Or, face à la prolifération croissante des herbes aquatiques, les coûts de faucardage augmentent d'année en année (88 440 Euros en 2016). Afin de maîtriser les conséquences financières de cette augmentation, il a été convenu depuis plusieurs années, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du lac de Madine, de limiter à 15 000 Euros par an la participation financière de la Ville de Metz aux opérations de faucardage.

Il est noté que le Syndicat Mixte essaie de limiter ces coûts et a pris contact en 2016 avec un prestataire alsacien, qui a peut-être une solution pour réduire significativement les coûts de faucardage en valorisant ces herbes aquatiques. Cette piste sera donc à suivre en 2017.

L'avenant à la convention initiale prévoit donc que la Ville de Metz ou son exploitant verse annuellement au Syndicat 50% du coût du faucardage, dans la limite de 15 000 Euros par an.

Le projet d'avenant n°1 à la convention sur l'utilisation des digues de Madine intègre cette disposition.

Il sera donc proposé au conseil municipal de février 2017 d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Ce point est voté à l'unanimité.

2^{ème} Point : Nouvelles demandes d'abattage d'arbres

M. DARBOIS exprime le souhait que soit mise en ligne assez tôt la liste des arbres examinés par la Commission développement durable pour permettre les visites sur le terrain.

M. CAMBIANICA souhaite que dans nos courriers aux administrés demandeurs d'abattages, l'on argumente davantage sur le rôle des arbres, climatiseurs naturels des villes et fixateurs des poussières.

Mme MOLINET insiste sur le rôle essentiel des arbres pour la santé publique au sein des villes.

Mme Bérangère THOMAS regrette l'abattage des arbres consécutif à l'aménagement d'un couloir bus quai du Rimport.

Mme ISLER BEGUIN défend le projet qui réduira les nuisances et les pollutions infligées aux riverains par le passage et le stationnement des bus.

M. MARQUETON détaille les arbres qui ont été impactés par la tempête de la nuit du 12 au 13 janvier dernier, pour l'essentiel :

- 1 hêtre centenaire et 1 cèdre au jardin botanique,
- 1 gros peuplier dans le jardin des Amours,
- 1 saule parc de Gloucester (qui était promis à l'abattage),
- 1 tilleul route de Plappeville (secoué par la tempête mais tombé seulement le vendredi vers 16 h 30).

M. MARQUETON rappelle que les abattages se font hors période de nidification, conformément avec la convention signée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Il précise qu'une expertise a eu lieu sur une vingtaine d'arbres pour essayer de déterminer les arbres promis à l'abattage et susceptibles d'accueillir des colonies de chiroptères (chauves-souris). Un seul arbre est concerné et devra être réexaminé avec soin.

Les demandes figurant dans le PowerPoint sont examinées une à une :

- **Rue de Tortue** : abattage ou élagage de 2 platanes : avis défavorable de la commission compte tenu du bon écartement de ces arbres par rapport aux habitations
- **Rue des Gentianes** : 2 frênes en limite de propriété. Accord de la commission, compte tenu de la présence immédiate de la forêt, de l'étroitesse du jardin et de la difficulté pour nos équipes d'intervenir dans le futur pour élaguer ces arbres.
- **Rue des Cèdres** : accord de la Commission pour l'abattage du pseudo tsuga compte tenu de son potentiel de croissance exagéré par rapport à sa grande proximité de l'habitation, de sa prise au vent. Il sera remplacé par un ou si possible plusieurs arbres mieux adaptés et moins vigoureux.
- **15 rue Turgot** : Mme MOLINET rencontrera les propriétaires pour tenter de les faire revenir sur leur demande. M. MALLAVERGNE transmettra les coordonnées du demandeur.
- **Route de Woippy** : Mme MOLINET souhaite que l'on n'abatte pas les 4 arbres envisagés. Accord de la commission pour l'abandon de cette intervention.
- **Avenue André Malraux** : accord de la commission pour l'abattage de ce tilleul en très mauvais état.
- **64, rue des Cèdres** : accord de la commission pour l'abattage de l'épicéa (trop près de l'habitation, grande prise au vent et risque de développement à terme exagéré) mais avec replantation de 3 arbres à proximité mieux adaptés.

- **Rue des Frênes** : abattage de 3 frênes demandé par une riveraine malvoyante. Avis défavorable de la commission. Des bandes podotactiles pourraient être proposées en solution de substitution pour aider cette personne.

Présentation de la demande d'abattage concernant l'Ecole Debussy boulevard Paixhans par Mme Anne PERONNET : accord de la commission pour l'abattage de ces deux prunus incompatibles avec le projet retenu de construction d'une cantine scolaire. Les patios seront végétalisés.

M. MASSING évoque la question d'un platane de l'avenue de Nancy incriminé dans un accident léger, au niveau du passage piéton près du débouché de la rue Barbé de Marbois. La commission souhaite le repositionnement des panneaux "passage piéton" et la recherche d'autres solutions pour éviter l'abattage de cet arbre important de l'avenue.

M. MASSING présente la refonte de l'accès au parking situé aux abords de la mairie de quartier, route de Thionville qui nécessite l'abattage d'un platane. Accord de la commission mais avec replantation d'un platane.

M. WAGNER (MM) présente le **projet de réalisation d'une double voie TCSP avenue Leclerc de Hauteclocque.**

Il s'agit d'un chantier qui s'inscrit dans l'opération d'optimisation des lignes structurantes du réseau Le Met' retenue par l'Etat dans le cadre du 3eme Appel à projets (aide de l'Etat à hauteur de 15%). L'objectif est de réduire les temps de parcours des 5 lignes structurantes afin de les rendre plus attractives.

L'opération "Hauteclocque – rue de Verdun" est particulièrement importante dans la mesure où elle va contribuer à améliorer les temps de parcours de 7 lignes de Transport en Commun, dont deux lignes structurantes : ligne L1 (La Corchade – Actisud) et L2 (Marly – Montigny – République)

L'opération qui consiste à réaliser une double voie TCSP de la rue Wilson à la place Philippe de Vigneulles était déjà prévue dans le cadre de l'aménagement des axes structurants inclus dans le projet Mettis de 2008 et elle a été déclarée d'utilité publique à l'époque.

En 2017, il est prévu de réaliser la phase définitive (double voie TCSP) sur le secteur de l'avenue de Hauteclocque et une phase provisoire (une seule voie TCSP dans le sens entrant vers Metz) sur le secteur de la rue de Verdun.

La phase provisoire de la rue de Verdun sera compatible avec la phase définitive (double voie TCSP) qui ne sera programmée qu'après achèvement de la restructuration de l'ancien hôpital Bon Secours.

L'impact de ce projet sur les arbres d'alignement existant Avenue de Hauteclocque et Rue de Verdun peut être résumé comme suit :

Avenue de Hauteclocque

4 érables à couper

- 2 pour l'implantation d'un arrêt bus et sa mise en accessibilité PMR
- 1 pour l'implantation d'un PAVe
- 1 pour une question de sécurité (visibilité sur le feu du couloir bus)

Rue de Verdun

- 1 arbre à couper pour la mise en accessibilité d'un arrêt bus

Compensation

- 5 arbres seront plantés dans un nouvel îlot créé
- 1 arbre sera replanté à proximité de la rue Wilson
- aménagement de plates-bandes au niveau des arbres d'alignement conservés afin que ces derniers puissent mieux « respirer ».

M. DARBOIS, Mme ISLER BEGUIN et M. CAMBIANICA insistent sur la nécessité de prendre en compte les vélos dans ce projet, soit sur le trottoir, soit sur la voie bus.

M. WAGNER précise que deux options ont été envisagées par les services techniques de la Ville de Metz :

- La création d'une piste cyclable spécifique, mais cette dernière se traduirait par une suppression de places de stationnement encore bien plus importante,
- L'acceptation des vélos sur la double voie TCSP, ce qui serait une première à Metz.

Compte tenu de la pression des commerçants du quartier souhaitant garder un maximum de places de stationnement, on s'oriente vers la seconde option.

M. DIER précise également que le projet est en train d'être réétudié par ses services en vue de maintenir davantage de places de stationnement. Cette évolution du projet n'aurait cependant aucune conséquence au niveau de l'impact sur les arbres d'alignement.

La commission exprime également le souhait de végétaliser l'îlot qui sera créé et qui accueillera les 5 nouveaux arbres.

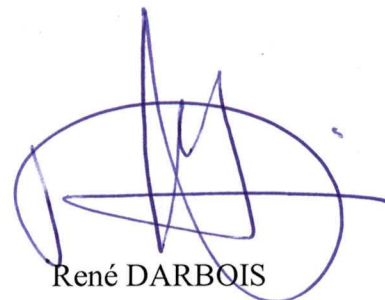
Sous respect des réserves exprimées ci-dessus, la commission donne son accord à l'abattage des 5 arbres d'alignement et à la plantation parallèle de 6 nouveaux arbres dans le cadre de ce projet.

3ème Point : Points divers

- M. CAMBIANICA attire l'attention du Pôle Mobilité sur la présence de gros arbres qui mettent à mal les maçonneries des remparts de Bellecroix, boulevard de Trèves. M. DIER examinera le problème.
- Mme ISLER BEGUIN signale les nuisances sonores générées par les souffleurs utilisés par les jardiniers, sans beaucoup d'efficacité parfois. M. MARQUETON précise que de plus en plus de ces engins sont remplacés par des modèles électriques sur batteries, moins bruyants. Ces interventions doivent aussi être limitées dans la mesure du possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 16 h 15.

Le Président de la Commission :



René DARBOIS